

« La sururbanisation de notre territoire a été dénoncée alors que les vallées du haut pays ne dépassent pas 10 habitants au km². C'est méconnaître les caractéristiques de ces vallées, d'autant que des maisons vieilles de plus de deux siècles ont aussi été emportées », relève Charles-Ange Ginésy, président du Département.

➔ d'urgence et son président Renaud Muselier a promis deux enveloppes d'aides de 20 millions d'euros au Département et à la Métropole. La Région, avec la SNCF, s'active également pour rétablir l'infrastructure la moins touchée - le ferroviaire - dans la vallée de la Roya. « Dès le 8 octobre, la gare de Fontan, entre Breil et Tende, a pu rouvrir. A partir du 19 octobre, la ligne sera rouverte jusqu'à Saint-Dalmas-de-Tende, avec une gare provisoire », a annoncé Renaud Muselier.

DES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Les premiers enseignements de la catastrophe commencent également à être tirés. « La sururbanisation de notre territoire a été dénoncée alors que les vallées du haut pays ne dépassent pas 10 habitants au km². C'est méconnaître les caractéristiques de ces vallées, d'autant que des maisons vieilles de plus de deux siècles ont aussi été emportées », relève Charles-Ange Ginésy.

En aval, le fleuve Var a frôlé sa crue centennale (débit de 3 000 m³/s enregistré au pont Napoléon III) mais il n'y a pas eu de débordement dévastateur comme en 1994. Les travaux d'entretien du fleuve, les confortements de digues, la stratégie d'abaissement des seuils menés dans le cadre des Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) - 80 millions d'euros engagés ces dernières années dans la basse vallée du Var - par le Smiage*, l'opérateur de la prévention des inondations dans le département, ont montré leur portée.

Ce dernier va être appelé à jouer un rôle important dans le rétablissement des systèmes d'endiguement dans les vallées, évalué à plusieurs centaines de millions d'euros. De nouveaux Papi devraient également voir le jour, dans la Roya notamment qui en était dépourvue. « Avant cet événement, un nouveau Papi Tinée, Var, Vésubie, Estéron était en préparation avec 60 millions d'euros d'investissements et un engagement début 2021. Mais il va falloir certainement revoir les priorités », confirme Cyril Marro, le directeur du Smiage.

L'OCCUPATION DES LITS MAJEURS EN QUESTION

Pour les réparations et les reconstructions, le principe d'une approche résiliente et durable a été posé. Mais comment la traduire ? La violence et l'étendue des débordements des cours d'eau en furie posent la question de l'occupation de leurs lits majeurs, là où hier se trouvaient des constructions. Pour l'heure, une « cellule bâtiminaire » a été mise sur pied par l'Etat qui doit évaluer l'état de quelque 2 000 bâtiments dans les communes touchées. Un premier diagnostic sur les constructions a été réalisé en seulement cinq jours à Saint-Martin-Vésubie, grâce au concours du Conseil régional de l'ordre des architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Croa Paca) et d'architectes du département 06.

La Métropole va de son côté confier à sa nouvelle « agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques » une étude d'un million d'euros pour caractériser et cartographier l'impact du phénomène hydrométéorologique dans les vallées. Elle servira à éclairer les futures orientations d'aménagement. « Il y aura un questionnement sur ce qui peut être reconstruit. L'enjeu va être de réussir à concilier aménagement et prévention, en prenant en compte ces phénomènes environnementaux et en définissant des priorités. Mais il ne faut pas que le temps des études bloque l'engagement des travaux. Les deux doivent être conduits en parallèle », souligne Laure Carlados, présidente de la Fédération du BTP des Alpes-Maritimes. Pour la sénatrice des Alpes-Maritimes, Dominique Estrosi-Sassonne, « il est évident qu'on ne pourra pas reconstruire aux mêmes endroits dans les communes sinistrées. Le problème est que la loi Montagne rend inconstructible, dans le Plan local d'urbanisme métropolitain qui s'applique à ces communes, des terrains non classés à risque. Il faut faire évoluer cette loi au plan national pour desserrer cette contrainte. »

Rémy Mario

remy.mario@yahoo.fr

* Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau maralpin.

« L'enjeu va être de réussir à concilier aménagement et prévention, en prenant en compte ces phénomènes environnementaux et en définissant des priorités. Mais il ne faut pas que le temps des études bloque l'engagement des travaux. Les deux doivent être conduits en parallèle », souligne Laure Carlados, présidente de la Fédération du BTP des Alpes-Maritimes.



1

1. La facture est estimée plus de 2 milliards d'euros sur les infrastructures et bâtiments publics.
2. Le BTP azuréen à pied d'œuvre dans la Tinée pour permettre de rétablir la RM 2205.



2

© Valtinée